



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculture

Question écrite n° 55945

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la place de la science dans la politique agricole française. En effet, le ministre a déclaré à de très nombreuses reprises qu'il souhaitait faire de la France une puissance agricole et agroalimentaire ainsi qu'un modèle de l'agro écologie. C'est une vision ambitieuse. C'est pourquoi il souhaite savoir comment il compte procéder alors que la recherche est la grande absente de la loi sur l'agriculture. Comment envisager un futur à une activité productive confrontée à une concurrence mondiale sans investir dans la recherche et l'innovation ? Il demande comment il justifie un tel mépris pour la recherche alors que notre pays dispose d'un potentiel de compétences exceptionnel, mais pour combien de temps encore.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est très attentif à la place de la science dans la politique agricole française. En effet, le ministre a déclaré qu'il souhaitait faire de la France un modèle de l'agro-écologie, en promouvant des modes de production qui concilient performances économique et environnementale. Il s'agit d'un projet fédérateur pour la France : le projet agro-écologique. Il implique une mobilisation accrue des connaissances scientifiques. De manière très opérationnelle, ce projet comprend des plans d'action, dont notamment « Ecophyto » pour la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en productions végétales, « EcoAntibio » pour la réduction de l'usage des produits antibiotiques en productions animales, ou encore « AmbitionBio2017 » pour le développement de l'agriculture biologique. Chacun de ces plans s'appuie sur un dispositif volontariste de mobilisation de la recherche et de la formation, où des moyens accrus sont mis en synergie. Cette préoccupation constante du ministre en charge de l'agriculture de faire avancer la mise en oeuvre du plan agro-écologique pour la France et de consolider cette dynamique par un ancrage à la recherche, la formation et l'innovation pour le développement, est traduite de manière très directe dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. En effet, l'objectif de performances économique, environnementale et sociale est désormais inscrit dans le projet de loi, avec le développement de l'agro-écologie dans l'enseignement et la recherche. Dans ce sens, l'article 27 du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoit la création de l'institut agronomique, vétérinaire et forestier de France (IAVFF). Il s'agit d'un établissement public qui a vocation à renforcer les coopérations entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les domaines correspondant aux politiques conduites par le ministère. La loi crée ainsi un outil rassemblant les établissements d'enseignement supérieur agricole public, l'institut national de la recherche agronomique et l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. Ce cadre de coopération renforcera l'efficacité du dispositif de recherche et de formation pour venir en appui des politiques publiques du ministère. Notamment, par la loi, l'IAVFF devra oeuvrer pour la formation initiale et continue des personnels enseignants et d'encadrement des lycées agricoles publics. Ce projet agro-écologique pour la France et les dispositifs associés de recherche et formation, inscrits dans la loi, renforceront durablement le potentiel de compétences exceptionnel de la France en recherche et formation.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55945

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4157

Réponse publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6669